

Appel à projets 2018

Sida, santé et développement

Genre et VIH

Date limite de réception des lettres de candidature : 16 mai 2018

Contexte

Dans la plupart des sociétés, les statuts des hommes et des femmes diffèrent et sont marqués par des rapports d'inégalité. La propagation du VIH s'en nourrit mais contribue également à les renforcer.

Les associations de lutte contre le sida, encouragées par les directives nationales et internationales, ont aujourd'hui largement conscience de l'impact de ces inégalités sur les populations qu'elles accompagnent. Cependant, elles peinent encore parfois à tirer, à partir de constats généraux, des déclinaisons pratiques efficaces.

Très souvent, la prise en compte des problématiques de genre se limite à privilégier les femmes comme cible principale des programmes (PTME, activités génératrices de revenus...) sans tenir compte de l'impact de ces modalités d'intervention sur les rapports hommes-femmes. Aussi, il n'est pas rare qu'un tel ciblage se traduise paradoxalement par un renforcement des tâches et des responsabilités qui incombent aux femmes, et donc des inégalités de genre qu'il était censé combattre.

Ainsi, les femmes sont trop souvent considérées comme seules responsables de la prévention, du dépistage et de la divulgation du statut sérologique à leur entourage, de même que des soins à apporter à leurs enfants, conjoints ou parents malades. À l'inverse, les hommes demeurent toujours aussi éloignés des centres de dépistage et de prise en charge.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, la norme hétérosexuelle entraîne encore souvent le rejet d'autres pratiques sexuelles ou d'autres identités (homosexuelles, bisexuelles, transgenres...), repoussant davantage les personnes concernées hors des dispositifs de prévention et de soin.

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux, interroger et déconstruire les représentations sur les sexualités et la place de chacun, renforcer les capacités et l'autonomie des femmes, tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus, sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre le sida, et plus largement permettre une équité dans l'accès aux soins.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France souhaite aider les projets innovants qui répondent notamment à un des objectifs suivants :

- promouvoir **l'implication et la responsabilisation des hommes** dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ;
- prendre en compte les **problèmes sanitaires spécifiques** des femmes et des hommes vivant avec le VIH ;
- prendre en compte **les violences faites aux femmes** comme facteur d'exposition au VIH et favoriser, dans ce contexte, la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, y compris en direction des hommes auteurs de violences ;

- intégrer la problématique du VIH dans les services de **planning familial**, de **santé sexuelle et reproductive** et réciproquement ;
- prendre en compte la **pression sociale à la maternité** pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques sexuels ;
- renforcer les capacités des femmes et la **connaissance de leurs droits (empowerment)** ;
- **renforcer les capacités des structures en matière d'approche «genre»** (formation, diagnostic / audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques..).

En 2018, une attention particulière sera réservée à ces demandes de renforcement des capacités des équipes associatives : celles-ci devront se dérouler en plusieurs phases étalées dans le temps et comprendre, entre chaque étape, une mise en pratique des connaissances par les personnes formées et une analyse par les formateurs de ces acquis. **Il en sera de même pour tout projet de formation qui devra inclure accompagnement et analyse des pratiques dans un processus continu.**

↳ Exemples de projets soutenus

Mieux vivre avec le sida au Niger : 29 300 € sur une année pour un projet d'amélioration de la qualité de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH à travers le partage du statut sérologique entre partenaires

Serment universel en République du Congo : 70 000 € sur deux années pour prévenir l'infection par le VIH et proposer une prise en charge globale à des femmes victimes de violences sexuelles

Action Santé pour tous au Togo : 90 000 € sur trois ans pour la création d'un centre jeunes pour l'accès à la prévention du VIH et à des services de santé sexuelle et de planification familiale

EFED en Côte d'Ivoire : 47 556 € sur trois ans pour proposer un accompagnement médical et psychosocial aux usagers de drogues afin de prévenir la contamination par le VIH et la tuberculose, et ainsi minimiser les risques et les dommages liés aux consommations

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales.

Critères de sélection

Le porteur de projet devra remplir toutes les conditions suivantes :

- démontrer son implication dans la lutte contre le VIH depuis au moins trois ans. Une expérience en santé sexuelle et reproductive depuis au moins un an est également souhaitable ;
- être une structure apolitique et non religieuse ;
- prouver sa capacité à gérer le projet présenté au regard du budget global de l'année en cours.

Seront retenus les projets concourant à la fois :

- à l'amélioration de la participation conjointe des deux personnes d'un couple à la prise de décision (en matière de sexualité, de prévention et de soins) ;
- à un accès équitable au dépistage et aux soins ;
- à atténuer les discriminations liées au genre : statut défavorable des femmes dans la famille, la communauté et la société (accès aux droits, conditions de vie, charge de travail...), personnes rejetées en raison de leur orientation sexuelle ;
- à faire évoluer les rôles inégaux des femmes et des hommes vers plus d'égalité, plus de concertation et un meilleur partage des responsabilités.

Le projet devra être basé dans l'une des zones géographiques suivantes :

- les départements d'outre-mer suivants : Mayotte, Antilles et Guyane ;
- Afrique subsaharienne francophone, soit les pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Île Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

Les projets devront être portés par des structures issues de ces zones géographiques.

Modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans). Les projets pluriannuels sont fortement encouragés.

Attention : la demande financière devra correspondre à un projet de taille réaliste, et être exprimée en fonction des besoins réels du projet.

L'aide de la Fondation de France ne pourra prendre en compte qu'un seul projet par association demandeuse.

Ne seront pas retenus les projets qui consistent en :

- des campagnes de prévention et de sensibilisation de masse ;
- des demandes de formation ou de bourses individuelles ;
- des conférences et colloques ;
- des activités génératrices de revenus.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- les frais de mission et les honoraires pour des consultants français ;
- la reconduction sans réelle justification de projets déjà financés ;
- la totalité du projet : la recherche de cofinancements étant exigée comme gage de pérennité.

Comment répondre ?

1 Lettre de candidature et présélection

Attention, les candidatures se font uniquement en ligne avant le 16 mai 2018 à minuit.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation de France fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

2 Dossier de demande de subvention

Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner. Dûment rempli et accompagné des annexes, il devra nous parvenir début **septembre 2018**.

3 Instruction et sélection

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire en **décembre 2018**. La décision sera communiquée par courrier postal.

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 828 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 160 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**